

LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

Rédaction et administration: 1231, rue DeMontigny Est, Montréal

Téléphone: FAlkirk 1139

VOL. XXII — No 5

1

JANVIER 1938

Internationaux, Communistes et Syndicats Catholiques devant l'Ordonnance No 4

Les Internationaux, dans l'ensemble, critiquent l'Ordonnance No 4. Plusieurs y voient une tentative de détruire les Unions Ouvrières. Certains prétendent que la loi de l'Office des Salaires Raisonables, comme celle relative au salaire des ouvriers, sont directement dirigées contre les Unions Internationales.

Les communistes lancent ce cri encore plus violemment dans leurs feuilles, vont jusqu'à dire que ces deux lois tendent à détruire tout le travail organisé autant des Syndicats catholiques que des Unions internationales. On taxe même ces lois d'être d'inspiration fasciste visant directement à l'établissement du corporatisme dans la province de Québec, et MM. les communistes font appel à l'unité syndicale à établir, demandent aux Unions internationales et aux Syndicats catholiques de s'unir pour défendre leur liberté et la démocratie.

Ces appels à l'unité syndicale, chose étrange, viennent même du sein de certaines unions internationales où, évidemment, dominent les communistes. Ces mêmes gens feignent d'ignorer que si les Syndicats catholiques n'ont pas voulu que l'Office des Salaires Raisonables s'imisce dans le règlement de la grève du Textile, ils n'ont pas pour tout cela condamné cette législation. On se plaît à rappeler notre lutte énergique en cette circonstance pour entretenir dans le public l'impression que nous sommes résolument opposés à l'Office des Salaires Raisonables.

Et pour cause, on a tenu dans l'ombre l'accueil sympathique donné à l'Ordonnance No 4 par les officiers généraux de la C.T.C.C. Nous tenons à dévoiler cette ruse de la propagande communiste.

Il nous est même souvenue qu'avant l'inoubliable grève du Textile ces mêmes gens nous accusaient d'être des Syndicats fascistes parce que nous étions responsables de la Loi des Conventions collectives, que nous demandions l'incorporation syndicale et paraissons marcher la main dans la main avec le gouvernement.

Depuis que notre grève du Textile les a renversés d'étonnement, ils semblent ne plus nous croire capables de collaboration avec le gouvernement ou voudraient ne plus nous voir collaborer avec lui; et voilà le secret de leur ruse: chercher à nous accoler avec les toujours mécontents du travail organisé contre le gouvernement établi.

Si nous avons accueilli favorablement l'Ordonnance No 4, ce n'est pas que nous l'approuvions en entier: les lacunes qu'elle contient seront remédiables. Ce n'est pas que nous la préférions aux conventions collectives lesquelles peuvent incomparablement mieux s'adapter aux situations particulières de chaque industrie, mais, dans la Loi des Salaires Raisonables, ce que nous approuvons, c'est son principe éminemment humanitaire de venir au secours d'une grande masse d'ouvriers qui étaient toujours ignorés et sacrifiés, et nous ne craignons pas du tout que cette loi nuise, comme on le prétend violemment en certains endroits, à l'expansion du syndicalisme professionnel en général.

Patrons et employés auront l'occasion d'apprendre la supériorité du régime du travail établi dans d'autres industries en vertu des Conventions collectives et ne tarderont pas à leur tour à s'en prévaloir.

L'avenir le dira!

Alfred CHARPENTIER,
Prés. gén. C.T.C.C.

La législation ouvrière en Colombie-Britannique

Tel que l'avait annoncé l'hon. M. Pattullo, premier ministre de la Colombie Britannique, le ministre du Travail, l'hon. G. S. Pierson a présenté à la législature provinciale un projet de loi de conciliation et d'arbitrage des conflits du travail. Les éléments principaux de cette législation sont le droit pour les travailleurs de négocier collectivement avec l'employeur l'établissement d'un organisme d'arbitrage

des conflits du travail, et interdiction de la grève et des "lock out" tant que la procédure d'arbitrage prévue n'a pas été épuisée.

Lorsque cette législation sera adoptée, dit le premier ministre, les ouvriers et les employeurs auront la facilité de s'organiser dans des corps qui devront être enregistrés obligatoirement au ministère du travail.

(Suite à la page 2)

L'incorporation des unions ouvrières

L'EXPERIENCE DES ETATS-UNIS

M. Ernest Weir, président de la National Steel Corp., a déclaré hier devant les manufacturiers américains qu'il y a eu plus de 2,500 grèves aux Etats-Unis durant le premier semestre de 1937. Il aussi révéla que le coût des grèves américaines en 1936, s'était élevé à \$370,000,000., et que ce coût se chiffrera vraisemblablement à \$5,000,000,000. (cinq milliards) à la fin du mois présent pour l'année courante.

On admettra que ces statistiques sont propres à faire réfléchir. Ce n'est pas suffisant de les trouver inconcevables, démoralisantes, scandaleuses, effarantes.

Un grand nombre de gens diront simplement: Voilà les fruits de l'organisation ouvrière. D'autres feront observer: C'est là la rançon de la concentration industrielle, d'un régime capitaliste vicié. Et quelques-uns oseront dire: "Les employeurs américains ont préféré dépenser cinq milliards en 1937, plutôt que de reconnaître les unions ouvrières, et plutôt que de signer des contrats collectifs de travail avec lesdites unions".

Il y a eu, certes, des grèves immorales, des grèves entachées d'illégalités, aux Etats-Unis, cette année. Il y a eu, sans doute, des employeurs qui pourraient se plaindre justement de l'attitude prise par leurs ouvriers à leur endroit. Mais il reste que dans la plupart des cas, les ouvriers ont fait des grèves pour faire reconnaître leur droit d'association et pour amener les employeurs à signer des contrats collectifs de travail. Et il reste que, dans la plupart des cas, les employeurs n'ont pas voulu reconnaître le droit d'association et ont refusé de signer des contrats collectifs de travail. D'où les conflits qui ont coûté si cher.

Il semble que les employeurs américains ont décidé de changer d'attitude à l'égard des unions ouvrières, et M. Weir a conseillé aux manufacturiers américains de traiter avec les unions lorsque ces dernières seront responsables devant la loi, tout comme le sont les sociétés anonymes. En d'autres termes, M. Weir réclame "l'incorporation, l'existence légale des unions ouvrières".

Les employeurs de notre province qui font encore la lutte aux syndicats ouvriers devraient tenir compte de l'opinion exprimée par un des leurs, M. Weir, puis reconnaître que chez nous les Syndicats Catholiques n'ont pas attendu les employeurs pour réclamer cette garantie de l'existence légale des associations ouvrières, mais qu'ils l'ont réclamée aux-mêmes. Pourquoi, dans un bon nombre de cas, comme dans l'industrie de la pulpe et du papier, les employeurs refusent-ils de traiter avec les Syndicats? L'expérience des Etats-Unis

(Suite à la page 6)

Workers of Quebec unionize on catholic plan

A unique development in accord with the Encyclicals

E. L. CHICANOT

The National Catholic Unions of Quebec (Syndicats Catholiques Nationaux) virtually for the first time have been in the headlines of the newspapers as they fought to a successful conclusion in the biggest industrial dispute the Province has known. People have reason. For the achievement of their objective, after calling and conducting a strike which involved the major textile plants of Quebec with thousands of workers, has revealed this organization as a factor of prime importance in the labor affairs of the French Canadian Province and of yet greater potentiality the extent of which can only be surmised.

Up to recent times not a great deal of attention had been given to the existence of the Catholic trades' unions in Quebec and their uniqueness consequently goes largely unrealized. Similar organization is to be found nowhere else in the British Empire nor on the American continent. And in the Dominion, save for a small overflow into Ontario where the French have spread, they are concentrated both as to organization and sphere of action in the French Canadian Province.

They are not, however, of Quebec or Canadian origin, being an offshoot of the Catholic union movement which was founded in Germany sixty-five years ago and is now active in a great many European countries. Briefly stated, the aims of the international organization are repudiation of violence and class strife among workers and endeavor to modify society by process of organic and legal evolution.

The movement took root in Canada in 1901 when an industrial dispute which developed in Quebec was settled by the intervention of the Archbishop. Numerous scattered unions, involving many branches of trade, came into being and proceeded to grow. In 1918, an attempt was made to federate these at a meeting at Quebec city. Subsequently conferences took place at Three Rivers and Chicoutimi in 1919 and 1920, respectively, and at the latter the 225 delegates representing the 120 unions then existing decided to establish a central body to coordinate the work of the scattered units and render them more efficient in operation. Thus the Federation of Catholic Workers of Canada came into existence, the influence of which was destined to produce such splendid result for the betterment of social and economic conditions among the Canadian working classes in general.

Comparatively little was heard of the organization after this date, except for participation in a few small shop strikes, and for the main part the public at large seems to have known very little about it. It is even doubtful if it was regarded very seriously by industry. Certainly, pledged to and adhering to a policy of conciliation and avoidance of strife and to the fostering of reasonable, cooperative relations with employers, it

at times drew the ire of rival union bodies which claimed it operated to impede rather than advance improvement of conditions for non-sectarian unionists and workers generally.

Then, suddenly, they exhibited an astonishing aggressiveness, determination and confidence, calling strikes in several rural areas as well as in Montreal. This was climaxed after, and only after, all other means had failed in calling the strike in the textile, one of the largest industries in the Province, in which they compelled recognition or their organization and secured other demands calculated to improve the conditions under which workers in these plants labor. It was at this point that they drew general attention as the public was entirely unprepared for their engagement in a dispute of such magnitude. With a belligerency that is amazing to everyone, they have clearly taken up the cudgels to win better labor conditions in the Province and plainly constituted themselves a real and very definite factor in present and future labor struggles.

The truth is, of course, they have been steadily and quietly developing and strengthening — organization in unorganized industries, competing with other unions in trades partly organized — ever intent on the achieving of the goal of French Canadian Labor enrolled in one federation of unions actuated by Catholic principles. In 1924, the federation had 30,000 members throughout the various trades. A decade later found membership at about the same figure, due in large measure to the disturbance occasioned by economic conditions of the general depression.

Within three years, it enrolled some 15,000 additional workers and membership stands now at

Continued on page 9

EMILE-NAP. BOILEAU,
Sec.-trés.ULRIC BOILEAU,
Prés.-gérant

Bureau: Tél. CHerrier 3191-3192

ULRIC BOILEAU, Limitée

ENTREPRENEURS GENERAUX

EDIFICES RELIGIEUX

4869, RUE GARNIER

— MONTREAL

Où va votre argent ?

Dépensez-vous tout ce que vous gagnez? Il est toujours possible de faire quelques économies. Economisez-vous autant que vous le pouvez? Il est presque toujours possible d'économiser davantage. Ce qui compte, c'est l'épargne régulière. Mettez de côté chaque semaine, chaque quinzaine ou chaque mois, une partie de votre salaire ou de vos revenus. Ouvrez aujourd'hui un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

530 bureaux au Canada

65 succursales à Montréal

Plateau 5151

ACHETER CHEZ
DUPUIS
C'EST ECONOMISER

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de **QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.**

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

Dupuis Frères
LIMITÉE

Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny
et St-Christophe.

Tannerie : 4900, rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES

TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :

939, SQUARE VICTORIA

— MONTREAL

CHerrier 1300

I. NANTEL

Fournisseur du Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal.

BOIS DE SCIAGE — CHARBON ET BOIS
DE CHAUFFAGE

Coin Papineau et Demontigny

— Montréal

La législation ouvrière en Colombie-Britannique

(Suite de la page 2)

Les conflits ouvriers comportent toujours des conséquences graves, non seulement pour les patrons mais aussi pour les travailleurs et la société. Ainsi l'on comprendra facilement pourquoi depuis un demi-siècle tous les gouvernements tentent d'en enrayer les malheureux effets par des lois de conciliation et d'arbitrage.

Dans un très grand nombre de cas les grèves pourraient être évitées si le patron acceptait de négocier avec ses employés groupés en associations. La statistique révèle en effet qu'un très fort pourcentage des grèves sont dues au fait que l'employeur s'obstine à ne pas vouloir reconnaître de syndicat formé par ses employés. Les travailleurs qui menacent de se mettre en grève s'ils ne sont pas déjà liés par un contrat collectif demandant une révision des contrats individuels conclus ultérieurement et il n'y a aucune raison valable qui puisse permettre au patron de se récuser car les négociations conduites honnêtement conduisent très souvent à un accord et c'est ce qu'il faut rechercher dans toute dispute ouvrière.

En second lieu, si l'on n'atteint pas le but que l'on s'était proposé par des négociations ordinaires l'on pourra toujours songer à la conciliation par le moyen de l'arbitrage.

Depuis un quart de siècle les gouvernements de divers pays ont tenté avec plus ou moins de succès un véritable effort pour arriver à la solution des conflits ouvriers par des moyens pacifiques.

La meilleure formule consiste, je crois, en un organisme souple composé d'experts auxquels on adjoindrait des personnes intéressées au litige. Ce tribunal rendrait des décisions facultatives ou obligatoires. Dans tous les cas où les deux parties se seraient engagées à accepter la sentence arbitrale, le conflit serait de toute façon évité; dans les autres cas où l'une ou l'autre des parties ne se serait pas engagée formellement, il resterait toujours l'espoir qu'au cours des délibérations elles trouvent un terrain d'entente.

Il faut que les conflits soient soumis à ce tribunal immédiatement après que les négociations ont failli car c'est là le moment critique où les ouvriers sont exaspérés, et il ne faut pas les soumettre à l'épreuve du temps. L'organisme en question devra prendre action immédiatement et rendre sa décision dans le plus bref délai.

Que tous les groupements ouvriers avant de déclencher une grève

soient obligés de se soumettre à cette procédure, le droit de grève sera sauvegardé et on évitera un grand nombre de conflits.

Le projet de loi de la Colombie-Britannique comporte aussi le fait "que les ouvriers et les patrons auront la facilité de s'organiser dans des corps qui devront obligatoirement être enregistrés au ministère provincial du Travail.

En principe, sur ce terrain délicat des relations, des groupements professionnels avec l'Etat, il existe plusieurs théories dont la plus rationnelle est la suivante que nous énoncerons brièvement: "L'Association est légitime à la condition d'être disciplinée, de respecter la hiérarchie sociale, d'agir par des voies légales et de ne pas empiéter sur le droit souverain de l'Etat."

Ceci implique le fait que l'Etat doit légiférer de manière à ce que les associations, se conformant à certains règlements et demeurent sur le terrain de la légalité.

La question de l'incorporation obligatoire a déjà été soulevée dans cette province et elle a assez d'importance pour que l'on se permette d'y revenir.

L'association professionnelle investie de la personnalité civile ne peut sortir de la légalité sans être appréhendée. Elle devra donc accomplir toutes ses obligations, et respecter ses contrats.

L'association de fait, celle que l'on appelle chez nous "Bona fide" peut par contre, violer ses obligations, rompre ses contrats, abriter des révolutionnaires ou des agitateurs communistes sans que la justice puisse intervenir.

Comment les patrons ne seraient-ils pas craintifs lorsqu'il s'agit de transiger avec ces associations qui ne présentent aucune garantie quant au respect des contrats? Les exemples pour illustrer nos avancés sont nombreux. On a vu des associations liées par un contrat leur interdisant formellement de déclarer la grève, manquer à leurs engagements et faire des grèves de sympathies.

Ces actes posés par les ouvriers sont aussi répréhensibles que les abus venant des patrons. C'est pourquoi nous ne cessons de réclamer l'incorporation pour toutes les associations ouvrières qui veulent enrégimenter les ouvriers de cette province et participer à la mise en oeuvre des contrats collectifs légalement généralisés dans une industrie.

Le gouvernement de la Colombie Britannique nous montre la voie. Est-ce que chez nous on hésitera encore longtemps avant d'agir.

Jean SAY

WORKERS OF QUEBEC UNIONIZE ON CATHOLIC PLAN

(Continued from page 1)

about 45,000. On top of improving conditions of employment an impetus to general union expansion, but in particular to the Catholic unions, was given by the Quebec Government's Collective Labor Agreements Act which gave the Labor Minister power to withhold recognition from unions lacking principles and organization of the Catholic unions.

While the Catholic unions have long recognized they had justification for drastic action they postponed this until they felt they were strong enough in organization to act for a representative body of workers and be thus reasonably sure of victory. Thus when, after every other means of securing

their demands had failed, they went into the textile strike they were found to control virtually one hundred per cent of all the workmen in these plants.

It is shown they are almost as strong in a few other industries, possess a majority membership in others, and in yet others are still battling with rival unions. They are becoming increasingly strong among building artisans, pulp and paper workers, and shoemakers, leading industrial activities in Quebec, while they also have unions among barbers, railway employees, printers, asbestos workers, furniture workers and general laborers, as well as the workers who operate the street-railway system in Montreal.

One is, perhaps, inclined to ask wherein lies the difference between

the Catholic unions and any other labor organization, and to question the use of the adjective in the designation. First of all, it must be borne in mind that more than eighty-five per cent of the population of Quebec Province is Catholic. The broad aims and principles of the international organization have been noted and in such a concentration of people of one faith it has been possible to go to more than ordinary lengths to ensure strict adherence to these. The description "Catholic" does not merely imply the union of co-religionists but action that is prompted, guided and restricted by the precepts and pronouncements of the Church.

When first organized and for some time thereafter, membership in the various unions was restricted to those professing Catholicism, and this is still the case in certain of the exclusively French and Catholic sections of the Province. In others, such as Montreal, as the unions made progress they attracted in increasing numbers non-Catholic workers sympathetic to their aims and their methods and means of attaining them, and these have for some time been admitted on equal terms regardless of religious association.

The spirit of the unions is, however, Catholic in every essential, and their deliberations are keyed to the Papal Encyclicals. The national federation and all local unions have chaplains officially appointed. They are spiritual guides who at the same time oversee proceedings and ensure there is no serious deviation from the fine of conduct laid out for labor by church doctrine. In the smaller communities in the rural districts, where the French-Canadian clergy is so extensively the guide of the people in all its affairs, their importance in the unions is much greater and they exercise considerable power in their active operation and business affairs. Their work in the main, however, is education, as it is the aim of the federation to have workmen in all sections capable of conducting and controlling their own affairs.

Guided by the social principles of the Church, the unions' link with it is necessarily as intimate as it could possibly be. They have naturally been immeasurably aided and strengthened in the public view by the Hierarchy's repeated enunciation of the Catholic attitude towards social and economic problems of the day and periodical pronouncements reflecting antipathy to international unions gen-

(Continued on page 3)

**Exigez que votre
BARBIER
soit membre du
SYNDICAT**

1 IMPR. ALLIÉS
SYNDICATS CATHOLICO-NATIONAUX
MONTREAL CAN.

Ce journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée). Georges Pelletier, ed.

**VIGNETTES
DE TOUS GENRES**
TÉLÉPHONEZ
MARQUETTE
4549
JOUR et NUIT
à PHOTOGRAVURE
NATIONALE
LIMITÉE
282 RUE ONTARIO OUEST
PRÈS BLEURY MONTREAL

Lettre du R. P. Harry Handfield, O.S.B. au Conseil Central

Quarr Abbey, Ryde, Isle of Wight,
le 16 décembre 1937.

Le Conseil Central
des Syndicats Catholiques
Nationaux de Montréal

Bien chers délégués,

J'ai encore en main votre lettre du 24 septembre dernier par laquelle vous vouliez bien m'exprimer les regrets que vous éprouviez de mon départ et l'assurance que vous gardiez de moi un bon souvenir.

Croyez bien que de mon côté je n'ai eu qu'à me réjouir de mes rapports avec vous, si je ne vous ai pas répondu tout de suite cela tient tout d'abord que les préparatifs de mon départ pour l'Europe ont absorbé tous mes loisirs et aussi que je ne voulais pas, après avoir répondu, entrer dans un silence complet; je voulais vous écrire plusieurs mois après vous avoir quittés pour vous prouver par là que votre bon souvenir me reste bien présent à la mémoire et au coeur.

Chers délégués au Conseil Central redites bien dans chacun de vos Syndicats que votre ancien aumônier continue de s'intéresser à la cause syndicale catholique à Montréal et au Canada. Votre succès est assuré parce que vous savez vous appuyer sur les enseignements de l'Eglise Catholique qui a les promesses de succès et d'avenir de par son fondateur qui est ni plus ni moins que le Créateur du ciel et de la terre.

Et cette assurance de succès chez vous découle également et pour la même raison de la confiance que vous mettez dans vos aumôniers qui sont auprès de vous, je vous l'ai répété plus d'une fois, les représentants de l'Eglise.

M. l'abbé Bertrand m'a envoyé votre journal "La Vie Syndicale"; s'il ne l'avait pas fait je vous l'aurais demandé tant je tiens à rester en contact avec vous et avec tous les problèmes qui vous touchent et qui m'intéressent toujours.

Je mène actuellement une vie bien différente de celle que je menais au milieu de vous, mais l'Esprit qui anime toutes nos activités sur la terre est le même partout. Partout nous suivons les enseignements du même Maître qui mesure à chacun sa sphère d'action sur la terre avant de devenir notre récompense dans le ciel.

Au revoir, donc, chers syndiqués catholiques, oui au revoir parce que je puis vous assurer que chaque fois que j'aurai l'occasion de revoir le cher Canada je vous ferai une visite d'ami et de frère au Conseil central. Continuez à vos aumôniers votre confiance, ils la méritent à tous points de vue, et croyez-moi bien profondément uni de coeur et d'esprit à tout ce qui vous concerne, votre succès, votre travail, vos problèmes et votre vie surnaturelle.

En vous souhaitant à tous et à vos familles une bonne et heureuse année, je demeure votre très dévoué en Notre-Seigneur.

Votre ancien aumônier,

Père H. HANDFIELD, O.S.B.

Les conventions collectives

Et le corporatisme — Discours de S. Em. le cardinal Villeneuve aux constructeurs

Québec, 7 (D. N. C.). — Les membres de l'Association des Constructeurs de Québec ont assisté, hier soir, à un grand banquet, dans une des salles de l'Académie commerciale, sous la présidence de Son Eminence le cardinal Villeneuve, à l'occasion du trentième anniversaire de la fondation de leur société. A la fin du repas, Son Eminence le cardinal a fait un magistral exposé de la question ouvrière et parlé des "Syndicats et du contrat collectif".

Parlant de la convention collective de travail, Son Eminence dit qu'elle est recommandée par l'Eglise et par les meilleurs sociologues. La convention collective permet à la force organisée du patronat et à la force organisée des ouvriers de se rencontrer pour signer un traité de paix. La convention collective est une sauvegarde pour la justice. On objecte que cela nuit à la liberté du patron ou à la liberté du travail.

Mais il faut savoir ce qu'est la liberté. Ce n'est pas le droit de tout faire. C'est la faculté de choisir entre de bons moyens pour atteindre une fin. La liberté du travail n'est pas le droit de travailler de n'importe quelle façon et à n'importe quel prix. C'est le droit de travailler selon la justice et en tenant compte des autres.

Je suis certain que, depuis que votre association traite avec les Syndicats catholiques, signe avec eux des conventions collectives, la situation n'est plus la même. La situation est plus sûre. Vous êtes comme forcés d'être honnêtes. Il y a plus de sûreté, et plus d'équilibre. Sans contrat collectif, les soumissions deviennent facilement immorales. Il se fait une concurrence déloyale sur les salaires principalement. Avec le contrat collectif, tous doivent payer les mêmes salaires, les choses se stabilisent et la concurrence est plus humaine.

Le cardinal dit qu'il faut songer à aller plus loin que l'organisation syndicale, et que la convention collective, il faut songer à évoluer vers la corporation, vers ce corps professionnel qui aura un pouvoir réglementaire, judiciaire et exécutif. C'est ce qui se passe au Barreau, au Collège des Médecins, etc. Si cela est bon pour les avocats et les médecins, pourquoi ne serait-ce pas bon pour les autres?

Son Eminence signale que l'organisation corporative est une protection pour l'honnêteté et la compétence. Avec l'organisation, dit-il,

Workers of Quebec

(Continued from page 2)

erally, and those suspected of being infected with Communism in particular.

The Church is, of course, a powerful force with the people of Quebec, and with a government and a labor union sympathetic to Catholic social principles the prospect for harmonious industrial relations in Quebec would appear to be bright. Yet the other two factors in no wise minimize the importance and influence of the Catholic unions in their efforts to banish conditions which have made Quebec widely known for cheap labor. The textile strike was settled apparently by the intervention of Cardinal Villeneuve acting upon Premier Duplessis but it is the highest degree improbable that labor in this industry would have secured its demands and deserts had it not been one-hundred per cent organized.

The Catholic unions used the recognized weapons of labor warfare when they felt strong enough to wield them, and justified in having recourse to them because of the failure of all other means of conciliation. They are experiencing additional strength and confidence today by reason of the significant victory which they reasonably feel gives them a greater prestige than ever before enjoyed and is calculated to further swell their ranks and increase their power. Labor, in general, has consequently been brought to the realization of the potential advantage it exercises through well-directed organizations.

At the same time, prevailing sentiment is that the Catholic unions will become the most potent factor in the future in abolishing admittedly deplorable conditions in certain industries in Quebec. With intense interest exhibited by the Catholic Hierarchy in the social and economic welfare of workers, manifested in sympathy with the Catholic unions; with the influence and support of a Provincial Government whose labor legislation and general attitude lean heavily in favor of Catholic unions; the Catholic unions should, from their present position of vantage, go on from strength to strength, and in the general pressure for improved working conditions consequent upon business recovery, bring about in increasing measure better conditions of working and living for the people of Quebec.

La tuerie soviétique

Riga, 4. — On vient de fêter le vingtième anniversaire de l'arrivée au pouvoir du bolchevisme. Voici le bilan de ce régime: 3 millions de personnes (chiffre officiel) ont été assassinées. 12 millions ont été affamées. Depuis le 1er mai 1937 au 15 octobre 1937, 1,200 sentences de mort ont été prononcées et exécutées. Des 68 candidats au Comité Central 40% ont été fusillés ou sont disparus. De 23 Commissaires du peuple, 12 ont été fusillés ou arrêtés. De 13 commissaires du peuple de la République fédérale russe, 9 ont été arrêtés ou sont disparus. Des 13 Commissaires du peuple en Ukraine, 8 ont été condamnés à mort. Sur 13 commissaires du peuple de la Russie Blanche, 7 ont été fusillés. De 53 secrétaires du parti, 45 ont été déclarés ennemis du parti. Sur 11 présidents du Conseil des Commissaires du Peuple, 7 ont été fusillés.

LES CONVENTIONS COLLECTIVES

(suite)

vous ne déferez pas les gouvernements, mais vous les forcerez à faire le bien, quels qu'ils soient. Le cardinal invite les patrons à mettre leur force au service du bien commun.

Si vous vous en mêlez, dit-il, ça ira vite. L'Eglise attend les patrons catholiques. Les ouvriers aussi vous attendent, car il ne faut pas que l'organisation soit unilatérale.

Son Eminence dit qu'il n'y a encore que les maîtres-barbiers, les maréchaux-ferrants et les constructeurs qui ont des associations professionnelles patronales, puis suggère à l'association des constructeurs la fondation d'une fédération des différentes associations, des différentes chambres de construction.

(Le Devoir)

The Montreal Beacon and the Catholic Syndicate

We thank The Montreal Beacon for the hospitality that we have been offered lately to publish once in a while communications and news on behalf of the National Catholic Labour Syndicates of Montreal and of the Confederation of Catholic Workmen of Canada Incorporated to which, of course, the former are affiliated.

We know that the Catholic Syndicates, as they are commonly called, have not had hitherto the publicity they should have had amongst English speaking people and, especially, amongst Catholic English speaking circles.

The time has come for our movement which has sprung from nothing since thirty years up to fifty thousand members nowadays.

In this, our first short communication to the Montreal Beacon, we only wish to point out that the scope of our Catholic Labour movement is really Canadian and not only Provincial, as too many people have been used to believe.

So it is not either exclusively a French-Canadian organization but its ranks are opened to all Catholic of any nationality as well as to workers of other beliefs and nationalities; for we seek to attain the largest possible unity amongst workers in any given industry or craft while adhering, nevertheless, to the Social Catholic Doctrine for our guidance in the solution of labour and industrial problems.

We know that English speaking Catholics are already sympathizers to our movement and we expect them to become more so in proportion as we will reveal to them our true aims and ideals as well as our achievements from the inception of our movement.

Alfred CHARPENTIER,

General President of the Confederation of the Catholic Workers of Canada Inc.

Procès Verbaux du Congrès de Jonquière

Nous ne vous apprenons rien en vous disant que le Procès Verbal du dernier Congrès de Jonquière est prêt: tous ceux qui ont payé un dollar au dernier congrès ont reçu à date leur exemplaire. Cependant il reste encore un certain nombre de délégués qui n'ont pas versé leur dollar sur les lieux comme la plupart l'ont fait lors de ce Congrès. Etant donné qu'il peut s'en trouver quelques-uns qui ne considéreront pas cet avis comme les visant, nous enverrons des copies aux différents Syndicats, Conseils Centraux ou Fédérations, etc, dont le délégué ne s'est pas conformé à la décision prise au dernier Congrès sur ce point. Nous comptons donc que le retour du courrier nous apportera le paiement dû par ces délégués.

Mais cela ne suffira pas, malgré que la quantité en mains soit minime, à épuiser la quantité ordonnée. Nous comptons donc que chaque officier de Syndicat,

Conseil Central, Fédération etc, fasse une propagande très active pour inciter chacun des membres de leur organisation à se procurer un exemplaire de ce "compendium" de législation ouvrière. Que chaque officier, en bon zéléteur, leur fasse comprendre combien est la somme demandée (50 sous) comparée à la matière intéressante et les connaissances variées qu'ils y puiseront sur notre mouvement.

En effet tout bon syndiqué, C. A. D. fervent zéléteur du syndicalisme catholique, pour bien s'acquitter de son devoir de propagandiste n'est jamais trop renseigné: les officiers en cause sauront donc souligner auprès de leurs membres que c'est dans ces Procès Verbaux qu'ils trouveront tous les renseignements précis sur la C.T.C.C. et son rouage et par là propres à mieux renseigner ceux de leur entourage pour les gagner à la cause des Syndicats Catholiques.

Avant de terminer nous vous rappelons qu'il ne nous reste encore que 42 exemplaires du Procès Verbal de SAINT-HYACINTHE. C'est un dernier effort que nous vous demandons de tenter auprès de ceux tant en dehors de nos rangs que parmi nos membres pour les inciter à compléter leur série des Procès Verbaux (qui se vendent seulement 50 sous). A l'avenir nous n'aurons plus à vous demander de placer des exemplaires de Procès Verbaux: en effet chaque délégué payant son exemplaire en déposant sa lettre de créance de congressiste nous n'aurons plus à solliciter pour en faire écouler.

Nous vous demandons donc de tenter généreusement ce dernier effort pour annuler ce déficit trop lourd que la C.T.C.C. se verrait dans l'obligation d'absorber, d'autant plus que vous travaillerez dans l'intérêt général du mouvement en permettant à la C.T.C.C. de placer cette somme non pas dans la poussière des tablettes d'une armoire mais plutôt dans des entreprises plus utiles au bien général du mouvement.

A. BOURDON,
trésorier C.T.C.C.

En Russie soviétique

LE DERNIER EVEQUE CATHOLIQUE EXECUTE

Le Soviet n'opère pas qu'en France. Il poursuit sa campagne, ouverte ou sournoise, violente toujours, en Russie. On apprend aujourd'hui seulement que Mgr Alexandre Frison a été fusillé vers le 20 juin de cette année.

Arrêté en 1935, sous le spécieux prétexte d'espionnage au compte de l'Allemagne, il fut arrêté et jugé le 15 août 1935, mais la condamnation ne fut prononcée que le 17 mars 1937. L'exécution tarda un peu, mais ne manqua pas sa victime.

Le Soviet, qui se plaît dans le sang, poursuit d'une haine sans mesure tout ce qui a le caractère catholique. On voit ce que cherche leur main tendue.

La Croix, 8 octobre 1937
le 23 octobre 1937.

Fédération Nationale Catholique des employés de pulperies et papeteries, Inc.

Siège social: Port-Alfred P.Q.

Rapport de l'assemblée de la Fédération Nationale Catholique des employés de papeteries et pulperies, Inc., tenue à Jonquière, le 5 décembre 1937

Port-Alfred, 12 déc. 1937.

Assemblée de la Fédération Nationale Catholique des Employés de Pulperies et Papeteries Inc., tenue à Jonquière le 5 décembre, convoquée par le président, Philippe Lessard. L'assemblée s'ouvre à 1 h. 30 p.m. par la prière dite par M. l'abbé J. B. Tremblay, aumônier général. A l'appel des officiers, ont répondu: MM. Philippe Lessard, président; Jos. Corriveau, vice-président, Wayagamack; Philippe Grenier, sec.-gén., Port-Alfred; Henri Girard, directeur, Kénogami; Raoul Royer, directeur, Donnacona; J. E. Lavigne, directeur, Saint-Joseph d'Alma; Armand Tremblay, directeur-organisateur, Dolbeau; Henri Corneau, directeur-organisateur, Jonquière; Ernest Basque, directeur adjoint, Desbiens-Mills; Lucien Gaudreault, directeur, Saint-Philippe de Clermont; M. l'abbé J. B. Tremblay, aumônier général de la Fédération; M. l'abbé Alfred Bergeron, aumônier des Syndicats Catholiques de Jonquière; M. l'abbé P. E. Lamarre, aumônier des Syndicats Catholiques de Kénogami, et M. l'abbé Félix Antoine Savard, aumônier du Syndicat de Saint-Philippe de Clermont. M. Alfred Charpentier, président général de la C. T. C. C. rehausait de sa présence notre assemblée.

Le secrétaire général donne lecture du procès verbal de l'assemblée du congrès de la Fédération tenue à Jonquière le 11 septembre 1937 et est adopté par la résolution suivante:

Il est proposé par Henri Girard, Kénogami, secondé par J. E. Lavigne, Saint-Joseph d'Alma, que le procès verbal de l'assemblée du congrès de la F. P. P. tenue à Jonquière le 11 septembre 1937 soit adopté tel que lu. Adopté unanimement.

RE-TAXE PER CAPITA MOIS DE SEPTEMBRE

Il est proposé par Henri Girard, Kénogami, secondé par J. E. Lavigne, Saint-Joseph d'Alma, de tenir comme payé au complet à 10 sous par membre le per capita du mois de septembre et de créditer dans les livres de la Fédération le montant dû, soit 20 centins par membre, pour tous les Syndicats affiliés. Adopté unanimement.

ASSURANCES

Il est proposé par J. E. Lavigne, Saint-Joseph d'Alma, secondé par Armand Tremblay, Dolbeau, que la Fédération retarde à six mois l'adoption d'un plan d'assurance maladie.

En amendement: Il est proposé par Jos. Corriveau, Wayagamack, secondé par Henri Girard, Kénogami, que le plan d'assurance "secours-maladie", proposé par le Bureau Fédéral soit accepté par la Fédération et laissé à l'acceptation facultative des Syndicats et que la date de la mise en vigueur soit laissée au Bureau Fédéral après avoir consulté les Syndicats.

L'amendement mis au vote est accepté, rejetant la proposition principale.

Il est proposé par Henri Girard,

Kénogami, secondé par J. E. Lavigne, Saint-Joseph d'Alma, que le plan d'Assurance Familiale — décès — soumis par le Bureau Fédéral soit accepté en principe et que le Bureau Fédéral s'assure de la légalité de ce plan auprès des gouvernements avant de le mettre en vigueur.

Adopté unanimement.

TRAVAIL DU DIMANCHE

On discute longuement la question du travail du dimanche dans l'Industrie de la pulpe et du papier. Plusieurs directeurs font des rapports de leurs moulins respectifs et malgré la diminution de la production de 6 à 5 jours par semaine dans certains moulins, on fait la réparation et même de la production le dimanche. Les délégués sont unanimes à reconnaître les abus faits concernant le travail du dimanche et demandent instamment à l'honorable premier ministre de cette province d'inclure comme troisième point de discussion de la Conférence qui se tient actuellement entre les deux ministres des terres et forêts de la province de Québec et d'Ontario, la limitation de la production à 132 heures par semaine dans l'Industrie de la Pulpe et du Papier afin d'abolir complètement le travail du dimanche dans cette industrie.

Après avoir pris connaissance des rapports des délégués et des suggestions, il est proposé par J. E. Lavigne, Saint-Joseph d'Alma, secondé par Armand Tremblay, Dolbeau, qu'une délégation soit formée pour rencontrer le premier ministre de cette province afin de discuter la question du travail du dimanche et que cette délégation soit composée des directeurs de la Fédération et des présidents de chaque syndicat n'ayant pas de directeur à la Fédération, accompagnée de M. Alfred Charpentier, président de la C. T. C. C. et que cette délégation se fasse le plus tôt possible. Les frais de cette délégation seront défrayés par les syndicats affiliés.

Adopté unanimement.

CONVENTION COLLECTIVE

On discute aussi longuement le projet de la convention collective dans notre industrie. M. Alfred Charpentier, président général de la C. T. C. C. communique aux délégués les entrevues qu'il eut avec les autorités de nos différentes compagnies, concernant nos Syndicats et les compagnies. M. Charpentier se dit très confiant et qu'il y a lieu d'espérer pour un avenir assez rapproché la réalisation d'une convention collective. Il nous donne un résumé des entrevues qu'il eut avec M. Jones, président de Price Brothers, de M. Flynn, gérant-général de Price Brothers, de M. Geo. M. McKee et de M. M. C. McNichols, président de la Lake St. John Pulp-Paper. Ce dernier, tout particulièrement, nous dit M. Charpentier s'est montré tout à fait sympathique à notre mouvement et je crois sincèrement, dit-il, par les idées exposées que M. McNichols m'a manifestées, qu'un projet de contrat devrait être discuté en premier lieu avec cette

compagnie. Ce rapport est souligné par un long applaudissement.

Après le rapport du président de la C. T. C. C., il fut proposé par Armand Tremblay, Dolbeau, secondé par J. E. Lavigne, Saint-Joseph d'Alma, que la Fédération adresse à M. McNichols tous ses remerciements pour les bonnes dispositions qu'il a manifestées à M. Alfred Charpentier, président général de la C. T. C. C. envers la Fédération Nationale Catholique des Employés de Pulperies et de Papeteries Inc. et lui assuré sa collaboration pour la réalisation le plus tôt possible, d'une convention collective dans son moulin et dans tous les autres moulins de la région.

Adopté unanimement.

Il est ensuite proposé par J. E. Lavigne, Saint-Joseph d'Alma, secondé par Henri Corneau, Jonquière, que la délégation déjà nommée pour rencontrer le premier ministre pour traiter la question du travail du dimanche, demande en même temps la convocation des employeurs de la région du Saguenay pour la réalisation d'une convention collective dans l'industrie de la Pulpe et du Papier.

Adopté unanimement.

Monsieur le président de la Fédération donne lecture de plusieurs lettres déjà adressées aux employeurs concernant la demande d'une convention collective et en suggère une troisième qui pourra être adressée suivant le désir de chaque syndicat en particulier.

AFFILIATIONS

Il est proposé par Henri Corneau, Jonquière, secondé par Raoul Royer, Donnacona, que les demandes d'affiliations des syndicats de

Pont-Rouge, Portneuf Station, Beauré, Shawinigan, Grand-Mère, Pont de la Noreau et Saint-Raymond soient acceptées.

Adopté unanimement.

SYNDICAT CRABTREE

Après lecture d'une lettre du Syndicat de Crabtree-Mills concernant leur taxe per capita, il est proposé par Henri Corneau, Jonquière, secondé par J. E. Lavigne, Saint-Joseph d'Alma, et adopté unanimement que le président de la Fédération et l'aumônier rencontrent le Syndicat de Crabtree et en viennent à une entente au sujet de leur taxe per capita pour faire suite à leur lettre du 21 novembre 1937, adressée au secrétaire général.

RAPPORT FINANCIER

Le secrétaire général donne lecture du rapport financier pour les mois de septembre et octobre. La situation financière de la Fédération s'améliore malgré que ses dépenses augmentent à mesure qu'elle grandit. Il est proposé par Henri Girard, Kénogami, secondé par Raoul Royer, Donnacona, que le rapport financier soit accepté.

Adopté unanimement.

REMERCIEMENTS

Il est proposé par Henri Girard, Kénogami, secondé par J. E. Lavigne, qu'une résolution de remerciements soit adressée au Conseil de Ville de Kénogami, pour le support moral accordé au Syndicat et les démarches faites auprès de la compagnie Price pour le bien du Syndicat du Papier, et que copie de cette résolution soit envoyée au Progrès du Saguenay et à l'Action Catholique pour publication.

Adopté unanimement.

BUREAU DU SECRETARIAT

Il est proposé par J. E. Lavigne, Saint-Joseph d'Alma, secondé par Henri Corneau, Jonquière, que le président et le secrétaire de la F. P. P. soient autorisés à organiser un bureau et à engager un commis afin de pourvoir efficacement aux besoins de l'organisation générale.

Adopté unanimement.

Le travail étant terminé, M. le président remercie tous les délégués présents et adresse un merci tout spécial à M. Alfred Charpentier, président général de la C. T. C. C., pour avoir bien voulu assister aux délibérations de la Fédération, et nous avoir donné de sages conseils lors de nos discussions.

La séance est levée à 7 h. p.m. par la prière dite par M. l'abbé J. B. Tremblay, aumônier général.

Ph. GRENIER,
secrétaire général.

Négligence?

Nous constatons qu'il y a plusieurs centres où se trouvent des syndicats formés depuis une couple d'années qui n'ont pas encore demandé leur affiliation à la C. T. C. C. ou même en quelques cas à la Fédération de laquelle ils devraient dépendre. Oubli, négligence ou pauvreté? Quelle qu'en soit la cause, la chose est regrettable. Dans chaque centre les autorités devraient faire un relevé exact de tous les syndicats tombant sous leur juridiction. Puis il faudrait faire en sorte que tous ceux qu'on saura ou que l'on doutera n'être pas affiliés à la C. T. C. C. soient amenés à le faire.

Tableau des assemblées des Syndicats, 1231 rue Demontigny

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Ménisiers Pressiers de journaux B. Exéc. des cordonniers Exécutif employés d'hôpitaux Pressiers de ville	Maîtres-barbiers Conseil de Construction	Monteurs Nos 1 et 7 Cuir à semelles Conseil d'imprimerie Gantiers Machinistes Plombiers Terrassiers - manoeuvres Travailleurs du Port (27 N.-Dame E.)	Cercle Léon XIII (assemblées suspendues pendant l'été)	Briqueteurs Tailleurs de cuir Tressers Plâtriers et finisseurs en ciment Tailleurs de pierre
Auto-Voiture Employés barbiers Peintres B. Exéc. des cordonniers Laitiers en bois Opérateurs des gants fins	Exécutif des Tramways Fonctionnaires municipaux Empl. de la Cité	Monteurs Nos 1 et 7 Cuir à semelles Machinistes Electriciens Distributeurs de pain Distributeurs de lait Tressers (finisseurs d'empeignes)	Conseil Central Maréchaux ferrants et forgerons	Tailleurs de cuir Tressers Plâtriers et finisseurs en ciment Employés d'hôpitaux Gros gants
Ménisiers Industrie du journal: adressographes expéditeurs distributeurs B. Exéc. des cordonniers Exécutif employés d'hôpitaux Pressiers de ville	Conseil de construction	Monteurs Nos 1 et 7 Cuir à semelles Typos Relieurs Machinistes Chauffeurs d'autos Plombiers Terrassiers-manoeuvres. Travailleurs du Port (27 N.-Dame E.)	Cercle Léon XIII (assemblées suspendues pendant l'été) Syndicat des employés de Tramways, section des chauffeurs d'autobus.	Briqueteurs Tailleurs de cuir Tressers Plâtriers et finisseurs en ciment Lattes métal. Tailleurs de pierre
Fédération de l'imprimerie Auto-Voiture Peintres B. Exéc. des cordonniers Laitiers en bois	Syndicat des Tramways Empl. de la Cité	Electriciens Distributeurs de pain Monteurs Nos 1 et 7 Tressers (finisseurs d'empeignes) Cuir à semelles Machinistes et opératrices Gros gants Chapeaux	Conseil Central	Tailleurs de cuir Tressers Plâtriers et finisseurs en ciment
B. Exéc. des cordonniers.		Monteurs Nos 1 et 7 Machinistes		Tressers Tailleurs de cuir Plâtriers et finisseurs en ciment

Note: Le Syndicat des boulangers, section de l'intérieur, se réunit le 2e et 4e samedi.
Syndicat du Textile le dernier mercredi de chaque mois.
Association des Postes (au Bureau de Poste) le 3e samedi.
Assemblée générale des cordonniers le dernier vendredi de chaque mois.

Fascisme et communisme

Voilà deux choses sur lesquelles il importe de ne pas laisser l'opinion s'égarer, parce qu'on en parle à propos de tout, et trop souvent comme un aveugle des couleurs.

La mode nous est venue d'Angleterre de regarder le fascisme comme plus à craindre que le communisme, et quelques-uns des nôtres l'ont acceptée. Le snobisme, si snobisme il y a, leur a joué ici un mauvais tour. Que les Anglais soient fiers, à juste titre, des libertés qu'ils ont conquises, nous le comprenons; qu'ils veillent sur ces libertés comme sur la prunelle de leurs yeux, nous le comprenons encore; mais de là à regarder le communisme comme chose négligeable, et à combattre le fascisme comme le seul malheur à craindre, il y a de la marge.

Le fascisme, c'est le gouvernement absolu, qui varie suivant le caractère de celui qui l'exerce. Des tyrans de jadis, quelques-uns ont été les bienfaiteurs de leurs peuples, d'autres les fléaux. Le marxisme, qui concrétise le communisme d'aujourd'hui, est la négation de ce qui différencie l'homme de la bête, et le ramène à la condition d'animal plus intelligent que les autres, mais qui n'a pas d'autre destinée.

x x x

On a d'autant moins raison de faire la confusion entre les deux régimes, qu'ils existent sous nos yeux dans deux pays différents.

En Italie, c'est le gouvernement absolu de Mussolini.

En Russie, c'est le gouvernement absolu de Staline.

En Italie, l'homme reste homme. Il a la liberté de croire en Dieu et de vivre suivant sa croyance. Le mariage reste le mariage, et la famille reste la famille.

En Russie, l'homme est devenu une chose. L'accouplement a remplacé le mariage, et les enfants sont devenus des troupeaux de jeunes sauvages.

En Italie, il y a place dans les esprits, pour les sentiments élevés, il y a de la dignité, il y a de la beauté. Les oeuvres d'art sont respectées.

En Russie, c'est la haine de tout ce qui rappelle Dieu, et de toutes les beautés qui le reflètent.

En Italie, il y a de la sécurité, de la justice; les citoyens peuvent

compter sur le lendemain. Le chef est rude, mais si ceux qui ne sont pas en communauté d'idées avec lui sont parfois appelés à s'éloigner, on n'a pas entendu dire qu'il les ait envoyés au supplice pour s'en débarrasser.

En Russie, c'est la destruction systématique des églises ou leur profanation; c'est le supplice lent ou la fusillade brutale pour les centaines, les milliers de victimes qui ont cessé de plaire aux maîtres de l'heure. Il y a des années que cela dure, et cela continue.

Voilà des faits. Si on est capable de les nier, qu'on le fasse.

Si on les admet, qu'on ne commette pas cet impair de les confondre dans ce qu'ils ont de langoureux, n'allons pas surtout diriger toutes nos activités contre le fascisme, sous prétexte qu'il est seul et surtout à craindre. Ce serait naïveté formidable.

x x x

Chez nous comme partout, et aujourd'hui comme toujours, les deux forces centripètes et centrifuges agissent, en politique comme ailleurs. L'art des gouvernants est de les utiliser pour obtenir un harmonieux équilibre. Si la première domine trop, on va au socialisme d'Etat; si c'est la dernière qui l'emporte, on tend vers le désordre et l'anarchie. Chaque citoyen d'un Etat a besoin d'une somme suffisante de liberté pour mener une vie digne; il n'a pas plus le droit de scandaliser son voisin, s'il veut mener une vie de brute, que le voisin n'a le droit de le dépouiller s'il est plus habile ou plus canaille que lui.

Les foules, il est vrai, se paient volontiers de mots ou de formules; mais les chefs de peuples auraient tort d'oublier que les événements finissent toujours par établir la différence entre le mot et la chose.

Qu'on parle tant qu'on voudra de fascisme ou de communisme, c'est le temps, puisque les deux doctrines sont pratiquées, et sous nos yeux. Mais qu'on en parle de manière à ne pas jeter dans les esprits une confusion malheureuse, car elle pourrait aboutir aux pires conséquences.

La première préoccupation des hommes d'Etat assez conscients de leur devoir pour chercher le bien de la communauté, et assez perspicaces pour le voir où il se trouve, serait de tendre de tous leurs efforts à faire cesser "la misère imméritée" dont a parlé le Saint-Père. Ceci obtenu, le danger du communisme et du fascisme s'efface, car le désespoir ne pousse plus les foules à croire à l'efficacité du partage des biens, ou à se jeter dans les bras de ceux qui leur promettent au moins l'ordre et la sécurité.

Jules DORION

(Action catholique, 25 novembre.)

délégations qui viennent chez vous que votre peuple vit dans des conditions bien supérieures à celles d'autres pays.

"... Puis nous entrâmes dans une autre chambre. Elle était de dix pieds carrés. Une femme, son mari et un enfant vivent dans cette seule chambre... qui ressemblait à une étable à porcs. Nous ne vîmes que des haillons et le désordre régnait partout".

Sir Walter demanda ensuite avec insistance à visiter une autre baraque, située dans un autre quartier.

"Nous fûmes reçus par une jeune femme avenante, que la saleté et la misère du lieu ne semblaient pas émouvoir. Nous regardâmes l'intérieur de cette misérable et dégoûtante cabane. Cinq personnes vivaient dans une même chambre. Les deux lits qui leur servaient étaient recouverts de couvertures en loques. Je ne n'aurais pas condamné mon pire ennemi à vivre dans ce lieu.

"Pauvre guide! Je lui dis ce que je pensais, c'est-à-dire qu'une autorité sanitaire anglaise n'aurait jamais toléré l'existence d'un tel clapier à lapins. Nous avons des taudis en Angleterre qui me font rougir de honte lorsque j'y pense, mais je n'en ai jamais vu de comparables à ceux-là".

Dans toutes les villes, même autour des usines les plus modernes, sir Walter constata une pénurie de logements et une saleté incroyables.

De Gorlovka, près de Kramatorsk, il fait la description suivante:

"Les maisons, dans cette ville, étaient tout simplement horribles à contempler: des baraques à peine capables de tenir sur leurs bases. Aucune d'entre elles n'avait plus de deux chambres et plusieurs ne contenaient même pas ce que l'on peut appeler une chambre..."

"Je fus surpris, dit-il, à Kaganovitch, de la détérioration rapide des façades, qui était frappante. Les briques étaient grossièrement assemblées, et la construction semblait avoir été exécutée par des mains inexpérimentées... A Bakou, l'état misérable des maisons était tel qu'il faut l'avoir vu pour y croire... A Dnieproges, nous vîmes un immeuble qui était une parfaite horreur, ressemblant à la plupart des constructions soviétiques, malpropres et hâtivement exécutées à bon marché."

Sir Walter Citrine constate que les rues sont d'une malpropreté révoltante. Dans l'immense cité ouvrière de Dnieproges, il n'a trouvé qu'une route convenable, dans le désert d'argile et de poussière qui, dans la saison humide, doit être presque impraticable.

LES SALAIRES

Selon les calculs du secrétaire général des Trade-Unions, le salaire le plus élevé, à l'usine d'armement de Kaganovitch à Moscou, pris à titre d'exemple, équivaldrait à 83 fr. 70 français par semaine: le prix des objets manufacturés étant d'autre part toujours supérieur et souvent triple ou quadruple des prix français ou anglais.

Dans ces conditions, le travailleur russe ne se tire d'affaire que parce que le plus souvent les salaires sont doublés ou presque doublés par le travail de la femme.

"S'il y a un garçon ou une fille, dans la famille, ils travaillent, eux aussi, de sorte que nous avons deux salaires ou même davantage pour une même famille.

"Le célibataire vit généralement avec un parent ou bien dans un bâtiment commun où il peut se procurer une nourriture à bon marché et où il paie peu de loyer.

Chronique syndicale

Association des plâtriers, finisseurs en ciment, ornemanistes

Association des plâtriers de Montréal

Montréal 11 janv. 1938

Vendredi, le 7 janvier, l'Association des Plâtriers de Montréal procédait à l'élection de ses officiers pour le premier semestre 1938. La salle des réunions était remplie à sa capacité; et s'il faut en juger par l'enthousiasme des membres de ce corps important des métiers de la construction, il faut en conclure que les plâtriers, les finisseurs de ciment et les plâtriers ornemanistes ont à coeur à ce que leur syndicat marche de pair avec les autres organismes de la construction dans la province de Québec. Voici les noms des directeurs qui furent élus: Président honoraire: Georges Morache. Président actif: Henri Chartrand. Premier vice-président: J. A. Gagné. Deuxième vice-président: Henri Jobin. Secrétaire archiviste: Zénophile Jobin. Secrétaire-trésorier et correspondant: J. Modeste Chalut. Statisticien: Alcide Peitteler. Sergent-d'armes: Amédée Coulombe. Membres de l'exécutif: J. M. Chalut, René Charette, Jean Dumulon, W. Paré Zénophile Jobin, Raoul Lefebvre, védificateurs: Alc Petit-clerc, René Charette, Napoléon Sigouin dr. agent d'affaires: Georges Morache.

Tous furent élus par acclamation, moins un siège qui fut contesté.

L'installation des officiers eut lieu le même soir. M. l'abbé Lucien Valois, assistant-aumônier, fit prêter le serment d'office aux nouveaux officiers et présida à l'installation. Il a béni les officiers ainsi que les membres qui s'étaient agenouillés respectueusement en cette circonstance solennelle. Après les remerciements d'usage par les nouveaux élus, M. l'abbé L. Valois donna, dans quelques mots très appropriés, les directives sociales de l'Eglise et demanda à tous d'être des apôtres zélés de la cause syndicale catholique, souhaitant à tous: "Une bonne et sain-

te année". Et l'on se sépara, emportant un bon souvenir de cette soirée.

A cette même assemblée, un vote de condoléance, pris debout, fut voté à l'occasion de la mort de notre confrère Michel Lefebvre, et que copie de cette résolution soit envoyée à son épouse ainsi qu'à son fils Wilfrid Lefebvre, membre de notre syndicat.

J. M. CHALUT, Sed correspondant.

Incorporation des Syndicats

Il est des Syndicats qui oublient ou retardent leur demande d'incorporation au Secrétaire Provincial. Nous vous rappelons qu'il ne suffit pas que paraisse dans la Gazette Officielle l'arrêté ministériel autoisant la formation légale de votre Syndicat pour avoir par le fait même les droits civils de posséder et "ester" en justice. Il faut en plus que copie de la Gazette Officielle soit déposés au greffe de la Cour d'enregistrement du district où se trouve le siège social du Syndicat pour lui consacrer cette personnalité civile, chose trop souvent oubliée.

Cotisation syndicale

Nous constatons avec joie que 1938 apporte en son sein une amélioration notable, au point de vue salaire, à un nombre toujours grandissant de nos syndiqués. En effet tous nos syndiqués ou presque tous voient s'améliorer leur salaire soit par des renouvellements de contrats ou encore se sont vus favorisés dans un premier contrat qui ira s'améliorant d'année en année.

Ne vous semble-t-il pas que l'occasion soit propice pour faire exprimer à tous ces membres, favorisés d'une façon sensible, la reconnaissance qu'ils portent à leur Syndicat ou Fédération pour ce beau travail en augmentant la somme encore trop minime qu'ils versent en cotisation syndicale?

N'est-ce pas le temps, pendant que le fer est chaud, de savoir le battre et faire vibrer la corde de la reconnaissance chez les membres pour les faire s'approcher et même atteindre le minimum de 60 sous que fixe la constitution à ce sujet? En effet une fédération sérieuse se doit de ne pas faillir à la tâche qui lui incombe: toujours favoriser le sort de ses membres. Comment peut-elle espérer réaliser ce but sans le nerf de la guerre: l'argent?

Que chaque président de Fédération profite donc de cette vague de satisfaction chez leurs membres pour leur faire comprendre, d'une façon pratique, que plus leur Fédération sera forte financièrement comme moralement d'ailleurs, et plus les membres de la dite Fédération verront l'amélioration de leur sort s'accroître à la satisfaction générale.

Alfred Charpentier, Prés. Gén. C.T.C.C.

La vie en Russie

Une enquête du secrétaire général des syndicats socialistes anglais, président de la Fédération internationale des syndicats ouvriers.

Sir Walter Citrine, secrétaire général des Trade-Unions (syndicats de l'Angleterre) et président de la Fédération Syndicale Internationale (1) dont M. Léon Jouhaux est l'un des vice-présidents, invité par les syndicats soviétiques à juger sur place des conditions actuelles de la vie en U.R.S.S., avait accepté cette invitation faite sous la condition expresse "qu'aucune restriction ne serait mise à sa liberté de mouvement ou aux possibilités de voir tout ce qu'il désirait". On lira ci-dessous quelques traits de la relation que sir Walter Citrine a fait de son voyage en U.R.S.S. (2).

LE LOGEMENT EN U.R.S.S.

"Je me réveillai ce matin animé d'une volonté bien nette. Je voulais voir ces baraques, au risque

(1) La F. S. I. (Fédération Syndicale Internationale) a actuellement un effectif de 13 millions 500,000 adhérents.
(2) D'après l'article de M. Frédéric Ecard: "Les Bolcheviks jugés par les Trade-Unions" publié par la Revue des Deux-Mondes, du 15 octobre 1938.

d'être arrêté en faisant cette tentative. Nous nous y rendîmes, ma femme et moi. Nous n'eûmes pas longtemps à marcher. A côté d'appartements modernes, nous vîmes une de ces baraques dont l'aspect était tout simplement effroyable. C'était un véritable taudis: de la lessive en haillons était accrochée à une ficelle, et une femme essayait de cuire quelque chose d'innommable sur un feu à même le sol.

"Je m'arrêtai pour prendre des notes, à l'ébahissement de quelques-uns des passants, à tel point qu'un homme resta cinq minutes cloué sur place devant nous. Puis nous nous rendîmes vers une autre agglomération de ces hideuses baraques.

"A ce moment, notre guide accourut à toute vitesse.

— Je jette simplement un regard sur vos conditions de logement, remarquai-je sèchement.

— Non, nos logements sont là-bas, camarade, répondit-il avec un air doucereux, en indiquant les nouveaux bâtiments voisins.

— Il y en a que vous ne montrez pas aux visiteurs, dis-je, et je veux vous dire encore quelque chose de plus. J'en ai assez de vous voir suspendu à ma personne partout où je vais.

— Je ne suis pas suspendu à votre personne, répliqua-t-il. Je ne suis venu ici que pour vous préserver contre les désagréments que vos visites pourraient vous susciter.

— Je suis parfaitement capable de me surveiller moi-même, rétorquai-je, je vous ai dit que je voulais voir le pire aussi bien que le meilleur, mais vous faites toujours attention que je ne voie pas le pire.

— Puis-je vous demander si c'est pour cela que vous êtes venu dans notre pays? répondit-il.

— Quand un visiteur vient dans notre pays, nous, Trade-Unions et socialistes, sommes tout prêts à leur montrer nos taudis (slums) aussi bien que nos nouveaux bâtiments, dis-je. Vous savez fort bien que vous supprimez les statistiques quand cela vous convient, et qu'il est impossible de découvrir, sauf après un examen approfondi, quelle est la véritable situation dans votre pays. Vous cherchez à donner l'impression aux

La vie en Russie

(Suite de la page 5)

C'est une existence dépourvue à peu près de tout, mais tolérable."

A la condition que l'ouvrier ne dépense pour ainsi dire rien en vêtements, ameublement et distractions.

LA LIBERTE DU CITOYEN ET LE GUEPEOU

Sir Walter Citrine constate la sévérité avec laquelle l'ouvrier est surveillé dans les usines et même dans sa vie privée, comme s'il s'agissait d'un malfaiteur. C'est ainsi que chaque usine est gardée par des soldats, baïonnette au canon, qui exigent à l'entrée un laissez-passer spécial.

Voici ce qu'a écrit, sur la liberté individuelle en U.R.S.S., le Secrétaire Général des Trade-Unions, au retour de son voyage:

"Non, ce ne sont certainement pas les méthodes économiques qui me répugnent. Mais j'ai le sentiment inconfortable que les ouvriers sont de simples rouages dans la machine soviétique. Je ne pourrais peut-être pas le prouver devant un juge, d'une façon péremptoire. Mais je n'ai pas le moindre doute qu'il règne ici un régime d'oppression. Je n'ai pas trouvé qu'ils (les ouvriers) aient la même liberté de parole qu'en Angleterre. L'ouvrier est en principe le maître. Mais, en pratique, il fait exactement ce qu'on lui dit de faire. Il ne peut pas lutter contre l'Etat, contre le syndicat ou le comité de l'usine, ou contre le noyau communiste.

"Depuis sa tendre enfance, il est contrôlé, et cela à un degré que le capitalisme n'a jamais cherché à atteindre. Le contrôle commence à la crèche infantine et dure toute la vie..."

"La propagande est partout, et il n'y a pas moyen d'y échapper et de ne pas la suivre. Il n'existe aucune source à laquelle l'ouvrier puisse apprendre à connaître le revers de la médaille. Il ne voit qu'un de ses côtés. Et c'est là la chose effroyable. Le capitaliste fait tout ce qu'il peut pour gouverner l'ouvrier par la presse ou autrement. Mais il est cependant freiné par l'opposition parlementaire, les Trade-Unions et le Labour Party. Il ne peut pas dénaturer les faits d'une manière aussi grossière que les Soviets..."

"Il était une époque où j'étais absolument certain que la dictature ne serait que temporaire. Mais j'ai maintenant des doutes. Je n'ai vu aucun signe de relâchement..."

"Tant que la liberté d'opinion sera supprimée systématiquement, que la police politique sera toujours présente pour l'étouffer, toute personne qui, en Russie, parle trop librement, courra de graves dangers. Il m'eût été agréable de voir les syndicats russes se dresser parfois contre le gouvernement au nom des ouvriers. Mais, à présent, les unions syndicales pensent trop à leurs devoirs à l'égard du parti communiste et trop peu aux ouvriers eux-mêmes..."

Il nous faut borner nos citations; nous reproduisons encore, pour terminer, ces deux petites notes du carnet de voyage de sir Walter Citrine:

CE N'ETAIENT PAS DES PRISONNIERS... C'ETAIENT DES TRAVAILLEURS LIBRES...

"Sur notre chemin de retour, écrit sir Walter Citrine, je pus jeter un regard sur les ouvriers qui travaillent au canal de Moscou à la Volga. La majorité d'entre eux ne travaillaient pas, car c'était le jour de repos, mais les malheu-

reux que je pus apercevoir étaient de pauvres hères, misérablement vêtus, couverts de boue et les cheveux gluants; leurs casquettes à visière étaient en loques, leurs souliers également, et couverts de boue, et leurs bandes molletières ressemblaient à des sacs de toile grossière. On m'assura que ce n'étaient pas des prisonniers, mais des travailleurs libres..."

UN SILENCE DE MORT...

"De retour à l'hôtel, je me mis au lit, vers minuit. Aux premières heures du matin, je fus réveillé en sursaut par les cris d'une femme. Je me précipitai à la fenêtre, je me penchai en dehors pour regarder dans la rue. Je vis une femme qui se débattait violemment et poussait des cris perçants, en essayant de se dégager de l'étreinte de deux hommes en uniforme qui étaient évidemment en train de l'arrêter. Bientôt les cris de la femme furent étouffés. Un silence de mort suivit. Il n'y avait aucune fenêtre ouverte, aucune tête penchée à la fenêtre pour dé-

L'incorporation des unions ouvrières

(Suite de la 1ère page)

n'est-elle pas suffisamment éloquente? On éloignera d'autant plus les grèves et les menaces de grèves qu'il y aura un régime légal pour sanctionner les rapports entre employeurs et syndicats. La théorie et les faits démontrent cette vérité. Mais le libéralisme économique a tellement faussé les notions des choses, qu'il faudra y revenir encore très souvent pour convaincre tous les intéressés que la restauration sociale devrait s'appuyer sur des principes chrétiens, une législation saine et des associations professionnelles.

Gérard PICARD

couvrir la cause de ce bruit. Rien qu'un silence inquiétant..."

Tel est, vu par un témoin qui ne peut être suspecté de parti pris le paradis rouge de l'U.R.S.S...

La construction en progrès à Montréal

Nombre et valeur des permis, au 14 décembre, en excédent sur l'an dernier

L'année qui s'achève a marqué une amélioration notable dans l'industrie, à Montréal, selon la statistique relevée aujourd'hui même à l'hôtel de ville. En 11 mois et demi, la ville a émis 299 permis de construire et de réparer de plus qu'en douze mois l'an dernier, soit 3,350 cette année au 14 décembre, contre 3,051 l'an dernier, au 31 décembre. Il y a eu augmentation dans la valeur même représentée par ces permis: \$6,813,538 pour tout 1936 et 7,831,409 au 14 décembre de cette année, ce qui donne une augmentation de \$1,071,871 — et l'année n'est pas terminée.

A date, en 1937, la municipalité a émis 963 permis de construire, valant 5,109,271, et 2,387 permis de réparer valant \$2,702,138.

Nous exposons ci-après deux tableaux. Le premier indique la comparaison entre 1936 (au complet) et 1937 (jusqu'au 14 décembre inclusivement) du nombre total des permis (construction et réparation) et de la valeur représentée par ces permis. Le second tableau est un détail du premier pour l'année qui s'achève: le nombre et la valeur des permis de construire, le nombre et la valeur des permis de réparer jusqu'au 14 décembre inclusivement.

	1937		1936	
	Nombre des permis	Valeur	Nombre des permis	Valeur
Janvier	99	\$ 305,250	48	\$ 281,021
Février	126	420,508	102	159,355
Mars	215	491,782	226	387,310
Avril	378	1,033,065	286	365,336
Mai	433	741,630	353	565,045
Juin	462	931,575	358	610,488
Juillet	337	619,659	300	1,198,971
Août	349	454,707	259	695,822
Septembre	319	339,345	297	780,417
Octobre	324	596,494	302	607,895
Novembre	259	812,401	163	503,773
Décembre	49	484,993	87	716,105
Totaux	3,350	\$7,831,409	3,051	\$6,813,538

	1937		1936	
	Construction Nombre des permis	Valeur	Réparation Nombre des permis	Valeur
Janvier	26	\$ 188,400	73	\$ 116,850
Février	47	314,014	79	106,494
Mars	62	270,885	153	220,897
Avril	85	636,545	293	396,520
Mai	105	359,945	328	381,685
Juin	152	678,155	310	253,420
Juillet	93	452,615	244	167,044
Août	84	223,385	265	231,422
Septembre	87	709,640	232	229,705
Octobre	102	456,099	222	140,395
Novembre	99	434,230	160	378,171
Décembre	21	405,458	28	79,535
Totaux	963	\$5,109,271	2,387	\$2,702,138

En 1935, on avait eu 2,382 permis d'une valeur globale de \$7,455,436. C'est encore l'année 1927 qui bat tous les records, avec une valeur de permis d'environ cinquante millions.

Encouragez nos annonceurs

PHARMACIE PINSONNAULT

1390 RUE ONTARIO EST, COIN PLESSIS - MONTREAL
Tél. AMherst 5544 - CHerrier 0376

Clairval 7902

Service courtois et diligent

AQUILA LAPOINTE

ASSURANCES

Vie — Feu — Automobile — Vitrine — Vol — Accident —
Maladie, etc., etc.

4466, RUE LAFONTAINE
(Angle William-David)

MAISONNEUVE
MONTREAL

MEMBRE DU CERCLE LEON XIII.

Tél. FR. 0117

Accommodation spéciale pour délégués

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUE, prop.

Amherst et Demontigny (à proximité de l'édifice des Syndicats)

CONFORT

Il fait froid! Votre système de chauffage actuel vous donne-t-il tout le confort nécessaire?
Il n'est jamais trop tard pour consulter

J.-W. Jetté, Limitée

Experts en

CHAUFFAGE et PLOMBERIE

2114 est, Rachel — Montréal — AMherst 1788

Service d'ingénieurs — ouvriers spécialisés.

Service jour et nuit

CHerrier 8676

GARAGE LAMY

LAVAGE, GRAISSAGE, HUILAGE
et REPARATIONS GENERALES

1310 DEMONTIGNY EST (Entre Panet et Visitation)

Librairie Beauchemin Limitée

430, rue St-Gabriel — Montréal

LIBRAIRES — EDITEURS — IMPRIMEURS



GANTERIE

Gilets de cuir Tricots
Vêtements de travail Chemises

Costumes pour le sport,

etc., etc.

Acme Glove Works Limitd

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

Les procédés de Moscou

(Suite de la page 7)

cou mobilise ses fidèles, on voit à côté de bolchevistes avérés, — rarement canadiens, par bonheur, — d'honnêtes et naïves andouilles et quelques illuminés qui montent à l'estrade, donnent leur nom et leur argent à la "cause", fût-ce celle du malfaisant Costes, et parlent au nom de la paix, du peuple et de la démocratie.

Il est quelque chose qui nous défend bien, jusqu'ici, des astuces moscoutaires. C'est notre hérédité, les conditions dans lesquelles nous vivons, la structure de notre société. Le premier composant de notre hérédité, c'est notre religion. Il ne m'appartient pas d'en disserter. Mais Moscou tente de tirer ses ficelles de façon à nous laisser croire que sa doctrine procède directement de l'Évangile. On insinue que la justice sociale permet de mettre sur le même pied les encycliques et Karl Marx. Et c'est la charité chrétienne que l'on invoque quand on veut exciter les petits contre les puissants. Ruse, toujours. Mais ruse trop grossière.

Le plus dangereux, souvent le plus décourageant, c'est quand on se réclame du silence de certaines autorités, voire quand on table sur certaines paroles, certains gestes individuels de catholiques "de gauche" pour dire: "Voyez; on n'est pas partout aussi intolérant qu'ici". Cela, c'est de la manoeuvre, imputable d'abord à la traditionnelle déformation des catholiques "naturalistes" ou "libéraux", que Dom Guéranger voyait déjà, il y a quatre-vingts ans, ligés avec les éléments subversifs au nom du "progrès" et de la "tolérance".

J'arrête ici cet exposé sommaire de certains procédés du Soviet chez nous. On en pourrait dire long s'il fallait entrer un peu dans le détail. Constatons seulement que, si Moscou sait varier son plan et choisir ses arguments selon les latitudes, l'idée maîtresse de son action reste ici la même qu'ailleurs: détruire la civilisation latine et la religion chrétienne.

Louis FRANCOEUR
"L'Ordre Nouveau"

En méditant

L'architecte recourt à l'ouvrier pour exécuter son plan. Il agit sur lui par l'intermédiaire de l'entrepreneur qui est le véritable réalisateur. Que celui-ci éclipe l'architecte aux regards de l'ouvrier, peu importe, pourvu que le plan s'exécute.

* * *

L'un a conçu ce que l'autre réalise; l'un possède l'art de jauger des idées, l'autre celui de manier des hommes.

* * *

Les doctrines ne valent qu'en tant qu'elles deviennent réalité.

* * *

De la collaboration désintéressée de l'élite qui pense avec la masse qui agit naissent les grandes oeuvres.

L.-A. F.

**Encouragez
nos
annonceurs**

20 ANS

de

Syndicalisme catholique national

à

Montréal

Les Syndicats catholiques publieront un fort beau volume à l'occasion du vingtième anniversaire de leur fondation officielle à Montréal, juin 1918.

Tous ceux qui désirent se procurer ce volume peuvent s'adresser au Secrétariat.

L'Internationale s'adresse à Québec

Les délégués des unions internationales demandent une loi qui serait connue sous le nom de l'Acte de la Liberté d'Association des Unions Ouvrières (The Freedom of Trade Union Association Act).

Si les délégués sont des citoyens de cette province, leurs organisations n'ont aucun droit civil même au Canada. Comment ces unions peuvent-elles représenter, auprès du gouvernement, différentes classes de gouvernés, si elles n'existent même pas.

Avant de discuter le projet de loi soumis, notre gouvernement devrait tout d'abord leur demander leurs lettres de créance et leur certificat de baptême. On ne discute pas avec le néant.

Par ce projet de loi, on demande que le patron soit pincé lors-

qu'il essaiera, par intimidation ou par le renvoi, d'empêcher un employé d'appartenir à une union ouvrière.

Nous croyons qu'il est aussi important de mater les unions trop exigeantes. S'il n'est pas permis de renvoyer un employé qui veut se syndiquer, on n'a pas le droit d'inviter à la grève un corps de métier pour forcer un autre groupe d'ouvriers à se joindre à une union de préférence à une autre.

Ces moyens, réprochés par les Internationales lorsque mis en action par les patrons, seraient justifiables si employés par les unions? Pourquoi deux poids et deux mesures?

Albert NERVIENS

ANTONIO GARNEAU

AVOCAT et PROCUREUR

de l'étude

Bertrand, Guérin, Goudrault & Garneau
276 OUEST, RUE ST-JACQUES - MONTREAL

ERNEST BERTRAND, CR., M.P.

C.-E. GUERIN, C.R.,

M. GOUDREAU, C.R.,

ANTONIO GARNEAU, C.R.

H.-N. GARCEAU, C.R.

MARCEL PIGEON.

ÉTABLIE 1790!

Old Stock Ale

Wm. DOW & Co.

BIÈRE

Dow

OLD STOCK